Département du Jura
Mairie de Mouchard

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 13 octobre 2022

Convocation : 5 octobre 2022

Affichage du compte-rendu : 19 octobre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Claudine MILLER, Ernest MARTENOT, Benoit RATTE, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT.

Absents : Sandrine DEBRAND donne pouvoir à Ernest MARTENOT, Jocelyne GENELETTI

Secrétaire de séance : Audrey WEST-LAMY

Le précédent compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

M. Ernest MARTENOT est arrivé à 19h24.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – DPU

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AC 57.
Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du terrain cadastré AB 502.

2 – Nomination d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Mme le Maire explique que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite « Loi MATRAS », prévoit en son article 13, la désignation obligatoire d'un correspondant incendie et secours, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire, dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, crée l'article D731-14 du CSI et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction.
Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil

municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. La commune va devoir se munir d'un Pan Communal de Sauvegarde (rappel : un PCS est un document qui a vocation à organiser une réponse de proximité aux risques majeurs et aléas sur une commune (inondation, feux, accidents à la gare ou sur la déviation, ...). Mme le Maire rappelle que M. Chalumeau est conseiller délégué défense et qu'il pourrait en complément être correspondant incendie et secours. Mme Daclin se propose de le suppléer dans ses fonctions. Le conseil municipal désigne M. Yves Chalumeau en qualité de correspondant incendie et secours.

3 – Motion collectivité/services publics en danger

Madame le maire donne lecture du communiqué de presse envoyé par l'Association des Maires du Jura :

« Les communes et intercommunalités du Jura vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour parce qu'elle ne concerne pas toutes les collectivités locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les communes et intercommunalités du Jura ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Les collectivités travaillent toutes à leur échelle et avec le SIDEC à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...). Pour ce faire, elles pourront s'appuyer sur l'ADEME et sur le guide mis en ligne par l'association des Maires de France et relatif aux 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à « passer l'hiver ».

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses. Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'État et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...). »

Mme le maire explique que le SIDEC recommande de multiplier par 3,4 les dépenses d'électricité.

Le conseil municipal exprime les souhaits suivants :

1. Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF,
2. L'indexation des dotations notamment la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
3. Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités locales,
4. L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation,
5. L'inclusion de l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Informations diverses :

Police municipale : Mme le Maire va assister à une réunion en Préfecture qui va accompagner la mairie pour son projet. Le bureau de la CCVA se réunit le 17/10/2022 en présence du colonel de gendarmerie pour débattre du sujet. La commune de Montbarrey serait intéressée surtout pour le contrôle de la vitesse. Mme Daclin demande s'il y a eu des retours de la brigade suite à leur présence aux abords des écoles. Mme le maire répond non. De plus amples informations seront données lorsque les réunions auront eu lieu.

Association Sport et forme : Un courrier de l'association est arrivé en mairie le 14 septembre 2022 pour annoncer que le projet d'ouverture de salle de remise en forme au gymnase était reporté pour diverses raisons (obligation de solder un prêt contracté avant le Covid, instabilité économique et envolée des prix, travaux dans le gymnase).

Expulsion locataire : Mme le Maire explique que l'audience a eu lieu le 6 octobre 2022. La date de délibéré est fixée au 3 novembre 2022. La locataire a déposé un dossier de surendettement qui a été examiné le 4 octobre 2022 en commission et qui se traduit par un effacement de la dette.

Economie d'énergie : La température dans les bureaux de la mairie est réglée à 19°. Le chauffage au gymnase est coupé suite à un problème de régulation de température.

Illuminations de Noël : Mme le maire explique que suite aux restrictions, il ne sera pas possible d'installer toutes les décorations comme les années précédentes. Il est décidé de mettre une guirlande sur le pont Rue de la République, une boule sous la pyramide entrée sud de la commune, une guirlande vers le champ de foire et une guirlande à la pince à linge. L'éclairage se fera à partir du 15/12/2022 jusqu'aux vœux début janvier.

Travaux du gymnase : Le marché public sera publié mardi 18 octobre 2022. Un dossier de subvention a été déposé à l'ANS.

Champ de foire : Mme le maire explique qu'une convention a été signée avec le CAUE pour une réflexion sur la restructuration du champ de foire. Un projet est proposé pour septembre 2023. Vu les délais très longs, il est mis fin à la collaboration. Un architecte paysagiste a fait une proposition et la mairie est en attente de deux autres devis.

Rythmes scolaires : Mme le Maire rappelle que les écoles de Mouchard travaillent sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Ce mode de fonctionnement sera reconduit pour la rentrée scolaire 2023.

Location de la salle des fêtes : Les P'tits Copeaux ont loué la salle des fêtes le 3/12/2022 pour une bourse aux jouets. Ils auront la gratuité puisque c'est la 1ère location de l'année. Ils s'unissent avec l'école pour d'autres manifestations donc ils bénéficient de gratuité supplémentaire. A voir pour que la salle ne soit pas utilisée.

Primeur : Un primeur est installé au champ de foire depuis le 24/09/2022. IL fait un essai sur un mois. Il n'est pas envisagé la tenue d'un marché tant que le champ de foire n'est pas réhabilité.

Logo : Le logo sera harmonisé sur tous les documents.

Réunion défense : M. Chalumeau a assisté à une formation dédiée aux correspondants défense. Thèmes abordés : actualité défense, parcours de citoyenneté, droit des anciens combattants, recrutement des militaires, service national universel et plans communaux de sauvegarde.

Cérémonie du souvenir le 9/10/2022 : M. Chalumeau explique qu'une cérémonie souvenir organisée par l'ACEVA a eu lieu le 9/10/2022 à la stèle Gilbert Cuinet à la mémoire de M. Paul Bouvot pour le 100ème anniversaire de sa naissance qui a été arrêté en 1944 à Mouchard avec son compagnon Gilbert Cuinet. M. Bouvot a été emmené en camp de concentration et M. Cuinet a été exécuté.
Remerciements : La commune a reçu des remerciements suite aux cadeaux de naissance offerts aux familles.
Opération brioches : Elle a eu lieu du 3 au 9 octobre 2022. Tout le stock a été vendu.

Questions diverses :
M. Martenot demande si l'on fait un état des lieux pour les séances de cinéma et avec qui. Un état des lieux sera fait pour vérifier le rangement des chaises avec M. Laplante.
M. Martenot signale que la piste cyclable est jonchée de déjections canines.

Dates de réunions et de manifestations diverses :
Du 5/10/2022 au 23/11/2022 : Mémoire en jeu – travailler sa mémoire de manière amusante et ludique - le mercredi de 9h30 à 11h30 à Ounans dans les locaux de France Services

La séance est levée à 20h31.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY

le Maire

Sandra HÄHLEN

MAIRIE DE MOUCHARD (JURA)